

# Diplôme du Patin de Bronze

Conformément à la réglementation de l'Ecole Française de Patinage Artistique, ce diplôme certifie que le patineur : \_\_\_\_\_

Du club : \_\_\_\_\_

A satisfait au contrôle des habiletés motrices correspondantes au test Patin de Bronze et lui délivre le présent diplôme.

Fait le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_ , à \_\_\_\_\_



Le CRPA :

L'évaluateur :

